SYNDICAT MIXTE DE RAMASSAGE ET DE TRAITEMENT **DES ORDURES MENAGERES DU VEXIN**

Assemblée Générale du Jeudi 19 avril 2018 Compte Rendu

Date de convocation: 12/04/2018

Le jeudi dix-neuf avril deux mille dix-huit s'est tenue à la mairie du Bellay en Vexin 95750, l'assemblée générale du SMIRTOM du Vexin sous la présidence de Didier GABRIEL, président,

DELEGUES PRESENTS:

Communauté de Communes Vexin Centre: M. Michel NOURY (Avernes) - M. Claude VAUTIER (Boissy l'Aillerie) - M. Armand DEDIEU (Bréancon) - M. Georges VIALLON (Cléry-en-Vexin) - M. Fabien MOREAU, M. Marc SARGERET (Condécourt) - M. Christophe ROCHE (Courcelles-sur-Viosne) - M. Stéphane BALAN (Frémécourt) - M. Christian SORET (Grisy les Plâtres) - Mme Danielle TERRIEN, M. Michel CATHALA (Guiry-en-Vexin) - M. Didier GABRIEL (Le Bellay-en-Vexin) - M. Patrice MONTIGNIES (Le Perchav) - M. Jean-Claude SALZMANN (Longuesse) - M. Daniel THEPENIER (Marines) - M. Bernard CERCHIARI (Montgeroult) - Mme Ghislaine JOURNEE (Nucourt) - M. Dominique PAPILLON (Sagy) -Mme Sylvie QUERE (Seraincourt) - Mme Myriam LINSTER, M. Richard JOUANNEAU (Théméricourt).

Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes : M. Frédéric ANDRIAMARO-RAOELISON (Butry-sur-Oise) - M. Jean-Marie RUFFIANDIS (Ennery) - M. Luc ARDIN (Epiais-Rhus) - M. Jacques LEBECQ, M. Jean-François LE LAY (Hérouville-en-Vexin) - M. Christian DUMET (Labbeville) - M. Frédéric JARRAUD (Livilliers).

Communauté de Communes du Vexin Val de Seine : M. Jean-Jacques SCHREIBER (Ambleville) -Mme Marie-Thérèse LERET, Mme Frédérique CAMBOURIEUX (Amenucourt) - M. Gérard LEHARIVELLE (Banthelu) - M. Christian BOURBON (Chaussy) - M. Laurent DUPUIS (Genainville) - M. Alain BRUNET (Haute-Isle) - M. Fabien COUEGNOUX (Hodent) - Mme Stella MONTELLA (Magny-en-Vexin) - M. Claude DELAVAUD (Maudétour-en-Vexin) - Mme Dominique MORIN (Montreuil-sur-Epte) - Mme Viviane MEUNIER (Omerville) - Mme Dominique COURTI (Saint-Clair-sur-Epte) - M. François VIEILLARD, Mme Christine GIBAUD (Vétheuil) - Mme Chantal HOUARD (Wy-Dit-Joli-Village).

DELEGUE REPRESENTE:

M. Nicolas PRIOUX Pouvoir à Mme Sylvie QUERE

Conseiller municipal et délégué titulaire de Chars (CCVC)

Mme Elisabeth DESCAMPS Pouvoir à M. Didier GABRIEL Maire adjointe et déléguée titulaire de Commeny (CCVC)

M. Jean-Pierre MARCHON Pouvoir à Mme Myriam LINSTER Conseiller municipal et délégué titulaire de Frémainville (CCVC)

Mme Sophie BORGEON Pouvoir à M. Christian SORET Maire-adjointe et déléguée titulaire d'Haravilliers (CCVC)

M. Michel JAMET Conseiller municipal de Neuilly-en-Vexin (CCVC) Pouvoir à M. Jean-Claude SALZMANN

Mme Marie-Anne CUSSOT Pouvoir à M. ARMAND DEDIEU Maire et déléguée titulaire de Santeuil (CCVC)

M. Jean DELILLE Pouvoir à M. Daniel THEPENIER Conseiller municipal et délégué titulaire de Theuville (CCVC)

M. Jean-François RENARD Pouvoir à M. Claude DELAVAUD Maire adjoint de Villers en Arthies et Président de la CCVVS

DELEGUES ABSENTS/EXCUSES:

<u>Communauté de Communes Vexin Centre</u>: Mme Sylvie RONGIER (Ableiges) - Mme Nicole ROSSET (Berville) - Mme Odile JUDE (Brignancourt) - M. Raymond THOMAS (Cléry-en-Vexin) - M. Daniel LE MOINE (Cormeilles-en-Vexin) - Mme Odile HOUSSIN (Gouzangrez) - Mme Clarissa REVOL (Le Heaulme) - Mme Hélène LEPAGE (Moussy) - M. Didier AUGUSTIN (Us) - M. Claude DUMONT (Vigny).

<u>Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes :</u> Mme Valérie GRENIER (Arronville) - M. Didier KREMER (Génicourt) - M. Henri JALLET (Menouville) - M. Michel DAUGE (Nesles-la-Vallée) - M. Eric PORTE (Vallangoujard) - M. Pascal GASQUET (Valmondois).

Communauté de Communes du Vexin Val de Seine: M. Jérôme VALLEE (Aincourt) - Mme Sylviane TETU (Arthies) - M. Michel HEUDEBERT (Bray-et-Lu) - M. Didier DUPRE (Buhy) - M. Irsix SACILE (Charmont) - Mme Laetitia CHAGNON (Chérence) - M. Joël PILLON (La Chapelle-en-Vexin) - M. François DELMAS (La Roche Guyon) - Mme Maryse MAGNE (Magny-en-Vexin) - Mme Anne PANDOLFO (Saint-Cyr-en-Arthies) - M. Gilles LOURTIL (Saint-Gervais) - M. Jean-Pierre BILLOT (Vienne-en-Arthies).

INVITES PRESENTS:

M. Jacques BEAUGRAND, Maire de Cléry en Vexin (CCVC)

M. Michel CLEACH, Conseiller Municipal de Nesles la Vallée (CCSI)

M. Guy PARIS, Maire de Sagy (CCVC)

INVITE(E)S EXCUSE(E)S:

M. Michel GUIARD, Président de la CCVC, Maire de Boissy l'Aillerie

M. Rodolphe THOMASSIN, Maire de Charmont

Mme Patricia PRESSENDA, Comptable du Trésor

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance à 19h10 et excuse les membres et les invités absents.

Mme QUERE est nommée secrétaire de séance.

Le comité syndical accepte à l'unanimité le compte-rendu de l'assemblée générale du 22 mars 2018.

Le président demande l'autorisation au comité syndical de modifier l'ordre du jour. Il propose d'aborder dans un 1^{er} temps les différents avenants, puis d'ajouter un point relatif aux négociations avec la CU GPS&O suite au retrait des communes des Yvelines. Le marché de bacs fera l'objet du dernier point, avant les questions diverses. Tous les membres présents acceptent ces modifications.

1. Avenant de prolongation du marché de collecte jusqu'au 31/12/2018

Présentation Didier GABRIEL

Le SMIRTOM du Vexin a lancé un appel d'offres le 15 mars dernier pour le renouvellement du marché de collecte.

Le mercredi 11 avril, la commission d'appels d'offres (CAO) s'est réunie en présence de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes représentée par Monsieur BELFIS, Inspecteur de la DGCCRF.

Etant donné que seule la société SEPUR, prestataire sortant, a répondu à la consultation et que l'offre remise présentait des non-conformités, les membres de la CAO ont déclaré cet appel d'offres infructueux.

Il est nécessaire de prolonger le marché de collecte actuel avec la société SEPUR du 1^{er} juin au 30 décembre 2018.

Le projet d'avenant prévoit la prise en compte des nouvelles modalités de collecte annoncées dans les dernières communications du syndicat distribuées aux administrés :

- Collecte des emballages et des papiers en mélange dans le bac jaune
- Collecte du verre toutes les 4 semaines
- Collecte des encombrants 2 fois par an
- Conteneurisation de tous les flux

Etant donné les réductions des fréquences de collecte du verre et des encombrants, SEPUR propose une révision de ces 2 tarifs : -10€ HT/tonne de verre collectée et -5 €HT/tonne d'encombrants collectée. Pour le syndicat, l'économie sur les 7 derniers mois de 2018 peut être estimée à 11 000 € HT.

Il est demandé au comité syndical d'autoriser le Président à signer l'avenant de prolongation du marché de collecte avec la société SEPUR du 1^{er} juin au 30 décembre 2018.

Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise à l'unanimité le Président à signer l'avenant de prolongation du marché de collecte avec SEPUR.

M. PARIS demande, sans les anomalies dans la réponse, si l'appel d'offres aurait pu être attribué avec un seul participant.

M. GABRIEL et M. DEDIEU répondent que le fait qu'il n'y ait qu'un seul candidat n'empêche pas la poursuite de la procédure mais dans notre cas cela s'ajoutait à d'autres points litigieux, ce qui a conduit le syndicat à déclarer la procédure infructueuse.

2. Consultation pour le renouvellement du marché de collecte à partir du 31 décembre 2018

Présentation Didier GABRIEL

Le SMIRTOM du Vexin va devoir relancer un appel d'offres pour le renouvellement de son marché de collecte. Pour cette procédure, le syndicat sera assisté du bureau d'études OPTAE.

Les modalités de collecte restent celles prévues dans le précédent appel d'offres :

- Collecte des ordures ménagères : en porte à porte, 1 fois par semaine
- · Collecte des emballages et des papiers : en porte à porte, 1 fois tous les 15 jours
- Collecte du verre : en porte à porte, 1 fois toutes les 4 semaines
- Collecte du verre : complément avec des colonnes d'apport volontaire
- Collecte des encombrants : en porte à porte, 2 fois par an
- Service supplémentaire pour 1 commune : collecte de végétaux entre avril et décembre

Le CCTP de ce marché intégrera la mise en place de moyens de collecte adaptés aux voies étroites ou difficiles d'accès.

Ce marché est prévu pour une durée de 7 ans et débutera le lundi 31 décembre 2018 directement avec les nouvelles modalités de collecte.

Les nouveaux plannings de collecte seront étudiés et validés avec le prestataire en amont.

Il est demandé au comité syndical d'autoriser le Président à :

- lancer la consultation pour le renouvellement du marché de collecte
- à signer le marché avec le prestataire retenu par la CAO
- à signer tous les documents s'y rapportant (notamment ordres de services, avenants, ...)

Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise à l'unanimité le Président à lancer la consultation pour le renouvellement du marché de collecte, à signer le marché avec le prestataire retenu par la CAO et à signer tous les documents s'y rapportant (notamment ordres de services, avenants, ...).

3. Avenant de prolongation du marché des déchèteries jusqu'au 31/12/2018

Présentation Didier GABRIEL

Le marché d'exploitation des 5 déchèteries du SMIRTOM du Vexin arrive à échéance le 31 mai 2018.

Suite au départ de 11 communes des Yvelines, le syndicat était en négociation avec la CU GPS&O, notamment pour le transfert des déchèteries d'Epône et de Gargenville.

Ces négociations viennent d'être validées par les 2 parties, ce qui permet au syndicat d'avoir une vision concrète de ses équipements sur les années à venir.

Afin d'avoir le temps de revoir le cahier des charges du marché d'exploitation des déchèteries, il est proposé au comité syndical d'autoriser le Président à signer avec VEOLIA un avenant de prolongation du marché d'exploitation pour les 3 déchèteries du Val d'Oise (Magny en Vexin, Marines et Vigny) jusqu'au 31 décembre 2018.

Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise à l'unanimité le Président à signer l'avenant de prolongation du marché d'exploitation des déchèteries avec VEOLIA.

4. Lancement d'une consultation pour le renouvellement du marché des déchèteries à partir du 01/01/2019

Présentation Didier GABRIEL

Dans la continuité du point précédent, il est demandé au comité syndical d'autoriser le Président à :

- lancer la consultation pour le renouvellement du marché d'exploitation des 3 déchèteries du Val d'Oise (Magny en Vexin, Marines et Vigny)
- à signer le marché avec le prestataire retenu par la CAO
- à signer tous les documents s'y rapportant (notamment ordres de services, avenants, ...)
- M. ANDRIAMARO souhaite avoir des précisions sur les modalités de traitement retenues pour les déchets collectés en déchèteries.
- M. GABRIEL : Le traitement dépend de chaque déchet. A l'exception des encombrants dont une partie est enfouie, tous les autres déchets sont valorisés.
- M. THEPENIER demande si d'autres types de déchets vont être acceptés.
- M. GABRIEL explique que l'extension des déchets acceptés en déchèterie dépend de la surface disponible sur les sites. Sur les déchèteries actuelles, il n'est pas prévu d'accepter d'autres déchets. Cela pourra évoluer lorsque la nouvelle déchèterie de Vigny entrera en service.

Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise à l'unanimité le Président à lancer la consultation pour le renouvellement du marché d'exploitation des déchèteries, à signer le marché avec le prestataire retenu par la CAO et à signer tous les documents s'y rapportant (notamment ordres de services, avenants, ...).

5. Consultation pour le renouvellement du marché de traitement valorisation des encombrants à partir du 01/01/2019

Présentation Didier GABRIEL

Le marché de traitement/valorisation des encombrants signé avec la société SITA arrive à échéance le 31 décembre 2018.

Cette prestation concerne les encombrants collectés en porte à porte.

Il est demandé au comité syndical d'autoriser le Président à :

- lancer la consultation pour le renouvellement du marché de traitement/valorisation des encombrants
- à signer le marché avec le prestataire retenu par la CAO
- à signer tous les documents s'y rapportant (notamment ordres de services, avenants, ...)

Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise à l'unanimité le Président à lancer la consultation pour le renouvellement du marché de traitement des encombrants, à signer le marché avec le prestataire retenu par la CAO et à signer tous les documents s'y rapportant (notamment ordres de services, avenants, ...).

6. Point ajouté à l'ordre du jour : délibération concomitante avec la CU GPS&O

Présentation Didier GABRIEL/Armand DEDIEU

Le 1^{er} janvier 2016, 11 communes des Yvelines ont quitté le SMIRTOM du Vexin pour rejoindre la CU GPS&O.

Suite à ce retrait le syndicat et la CU GPS&O étaient en négociation concernant :

- la répartition de l'actif et du passif lié à ces communes
- le transfert des déchèteries d'Epône et de Gargenville

Les négociations sont terminées et chaque collectivité doit délibérer pour acter les accords conclus :

- Répartition de la valeur nette comptable des bacs au prorata de la population de chaque territoire (soit 20,77% pour la CU GPS&O),
- Transfert intégral de la déchèterie d'Epône au 1er juin 2018
- Transfert intégral de la déchèterie de Gargenville au 1er juin 2018
- Transfert à hauteur de 20% des biens rattachés pour chaque déchèterie, soit 40% du total,
- Transfert des subventions d'investissements rattachées aux déchèteries à hauteur de 100 367,39 €

Considérant que la simulation financière conduit aux montants suivants :

L'actif brut : 856 455,70 €
Le passif : 226 959,68 €

Il est donc proposé au comité syndical :

- d'acter les modalités de répartition du patrimoine du SMIRTOM du Vexin suite au retrait de droit de 11 communes de ce syndicat au 1er janvier 2016
- d'approuver le transfert à la CU GPS&O des deux déchèteries d'Epône et de Gargenville
- d'acter ce transfert pour le 1er juin 2018

Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise à l'unanimité le Président à d'acter les modalités de répartition du patrimoine du SMIRTOM du Vexin suite au retrait de droit de 11 communes de ce syndicat au 1er janvier 2016, à approuver le transfert à la CU GPS&O des deux déchèteries d'Epône et de Gargenville et à acter ce transfert pour le 1er juin 2018.

La CU GPS&O s'est engagée à soumettre ces mêmes décisions au vote de son conseil communautaire lors de la séance du jeudi 31 mai 2018.

7. Attribution du marché de fourniture et distribution de bacs de collecte

Présentation Didier GABRIEL

Le SMIRTOM du Vexin a lancé un appel d'offres pour la fourniture et la distribution des bacs de collecte :

- La consultation a été lancée le mardi 13 février 2018
- La commission d'appels d'offres s'est réunie le mardi 28 février pour ouvrir et analyser les candidatures : 3 entreprises ont été invitées à soumissionner
- Une 2^{nde} CAO a eu lieu le mercredi 14 mars pour analyser les offres : les 3 candidats ont été invités à participer à la phase de négociation
- Seules 2 entreprises ont poursuivi la procédure lors de la phase de négociation. Les entretiens ont été menés le 29 et le 30 mars par M. GABRIEL et M. DEDIEU
- A l'issu des négociations, l'offre faite par la société PLASTIC OMNIUM est la mieux classée : qualité des bacs, bacs fabriqués à partir du recyclage des emballages ménagers, modalités de distribution.

Le prix est estimé à 1 852 435.00 € HT pour la phase 1 (fourniture et livraison des bacs pour le renouvellement complet du parc) et 54 070.50 € HT pour la phase 2 (estimation réassort sur les 3 années suivantes), soit un total de 1 906 505.50 € HT

Le marché a été notifié à la société PLASTIC OMNIUM le mercredi 4 avril 2018.

Il est demandé au comité syndical d'autoriser le Président à signer le marché de fourniture et distribution de bacs de collecte avec la société Plastic Omnium ainsi que tous les documents s'y rapportant (notamment ordres de services, avenants, conventions…)

Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise à la majorité le Président à signer le marché de fourniture et distribution de bacs de collecte avec la société Plastic Omnium ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Point sur la distribution des nouveaux bacs de collecte :

- Chaque foyer recevra un bac à couvercle gris pour les ordures ménagères résiduelles, un bac à couvercle jaune pour les emballages/papiers et un bac à couvercle vert pour le verre.
- 3 passages sont prévus : 1 en journée, 1 en soirée et 1 le samedi.
 Les bacs seront remis en présence des administrés
- Les anciens bacs seront repris au moment de la livraison des nouveaux bacs ou lors d'un passage ultérieur. Les informations seront données par les agents Plastic Omnium lors de la livraison.

- M. GABRIEL donne lecture d'un courrier qu'il a rédigé pour informer les administrés du Bellay en Vexin des modalités de distribution des bacs. Ce courrier sera transmis à toutes les mairies qui pourront l'adapter et les distribuer si elles le souhaitent.
- Les informations seront mises à jour régulièrement sur le site du SMIRTOM du Vexin www.smirtomduvexin.net
- M. DUMET demande des précisions sur la procédure de distribution dans les mairies, les écoles...
- M. GABRIEL explique que pour tous les logements collectifs, les bâtiments communaux et les entreprises, un enquêteur de la société Plastic Omnium se présentera en amont de la distribution pour déterminer les bacs à livrer.
- M. JARRAUD demande comment les bacs seront distribués aux absents lors des 3 passages ?
- M. GABRIEL répond que la société Plastic Omnium doit atteindre un minimum de 90 % de livraison. Cela devrait être limité mais dans ce cas, les demandes seront gérées par les secrétariats de mairie en collaboration avec le SMIRTOM du Vexin. Les nouveaux bacs seront numérotés et pucés, il faudra relever les bacs attribués à chaque adresse. Une procédure va être mise en place.
- M. DEDIEU ajoute que le SMIRTOM du Vexin va suivre les résultats de livraison sur chaque commune et s'adaptera en fonction des objectifs atteints.
- M. SALZMANN demande si la dotation standard pourra être adaptée pour les familles nombreuses, notamment le bac ordures ménagères ?
- M. GABRIEL explique que le SMIRTOM du Vexin souhaite s'inscrire dans le programme de réduction des déchets. La dotation standard a été déterminée dans ce sens. Le bac OM de 120 litres doit convenir pour les familles jusqu'à 4 personnes. Au-delà, le bac 120 litres pourra être échangé contre un bac 240 litres après contrôle de la mairie sur la taille du foyer.

Plus aucune question n'étant posée, le président lève la séance à 20h30.

Le président du SMIRTOM du Vexin, Didier GABRIEL

